



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le vendredi 3 décembre 2021 — N° 19**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Guy Charbonneau, récipiendaire de la Médaille de l'Assemblée nationale.

---

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 35<sup>e</sup> anniversaire du Centre communautaire Le Rendez-vous des aîné-e-s de Laval.

---

Mme Proulx (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Thérèse Raymond Garon pour son engagement au sein du Cercle de fermières Saint-Denis-De La Bouteillerie.

---

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des bénévoles.

---

**3 décembre 2021**

---

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la 15<sup>e</sup> campagne du Sapin du petit bonheur.

---

Mme Guillemette (Roberval) fait une déclaration afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire du journal *Le Nouvelles Hebdo*.

---

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la campagne de vaccination des enfants de cinq à 11 ans dans le Haut-Richelieu.

---

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Table de concertation en sécurité alimentaire de Rosemont.

---

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de saluer l'intérêt manifesté par les élèves des écoles primaires Charles-Le Moyne et des Mille-Fleurs envers les nations autochtones.

---

À 9 h 51, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 10 h 02.

---

**3 décembre 2021**

---

Moment de recueillement

### **Présentation de projets de loi**

M. Girard, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 17 Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **133** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 17.

---

M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 19 Loi sur les renseignements de santé et de services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **134** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

**3 décembre 2021**

---

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 19.

\_\_\_\_\_

Mme Ghazal (Mercier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 798 Loi visant à limiter de manière permanente le montant de certains frais exigibles d'un restaurateur lorsqu'il retient les services de livraison d'un tiers

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **135** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 798.

### **Dépôts de documents**

M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel 2020-2021 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers de même que le respect de leurs droits de l'Institut de cardiologie de Montréal.

(Dépôt n° 165-20211203)

3 décembre 2021

---

### Dépôts de pétitions

M. Caron (Portneuf) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 512 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction d'une école secondaire à Pont-Rouge.

(Dépôt n° 166-20211203)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Barrette (La Pinière) retire certains propos non parlementaires.

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne qu'aujourd'hui se déroule la journée internationale des personnes handicapées sous le thème « S'engager à bâtir une société plus inclusive où toutes et tous peuvent développer et mettre à profit leur capacité »;

QU'elle rappelle qu'au Québec, 16 % de la population de plus de 15 ans vit avec une incapacité, soit un peu plus d'un million de personnes;

**3 décembre 2021**

---

QU'elle souligne que malgré leur handicap, la contribution des personnes vivant avec un handicap est inestimable;

QU'elle rappelle que dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre, la contribution des personnes vivant avec un handicap est plus que jamais essentielle;

QU'elle rappelle que le Québec est en pleine campagne des 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes et qu'il est urgent de penser la lutte et l'élimination des violences faites aux femmes et filles en situation de handicap dans toute leur diversité;

QU'elle souligne l'urgence d'assurer des services d'aide, de soutien et d'accompagnement adaptés et accessibles à toutes;

QU'elle rappelle que de bâtir des communautés sécuritaires, égalitaires et inclusives passe par des actions concrètes répondant aux besoins des personnes en situation de handicap;

QU'enfin, elle demande au gouvernement de mettre en place des mesures additionnelles afin de mieux soutenir les personnes vivant avec un handicap et qu'elle incite les entreprises à recruter davantage ces travailleurs dévoués.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **136** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

---

3 décembre 2021

---

Mme Ghazal (Mercier), conjointement avec M. Derraji (Nelligan), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la divulgation du guide de gestion interne du ministère de l'Économie et de l'Innovation et Investissement Québec dans le cadre du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec se souvienne de la tuerie survenue à Polytechnique Montréal il y a 32 ans, le 6 décembre 1989;

QU'elle honore d'une seule voix la mémoire des 14 jeunes femmes qui ont perdu la vie lors de ce féminicide, et qu'elle ait une pensée sincère pour leur famille, ainsi que pour les nombreux blessés et témoins;

QU'elle condamne fermement tout acte de violence commis à l'endroit des femmes, et qu'elle appuie de nouveau les 12 jours d'action qui encouragent la dénonciation et la prise d'engagements pour prévenir et lutter contre ces violences sous toutes leurs formes;

QU'elle souligne le courage des femmes qui ont dénoncé la violence dont elles ont été victimes, ainsi que le travail absolument nécessaire des organismes oeuvrant auprès d'elles;

QU'elle réitère que l'égalité et le respect entre les femmes et les hommes sont des valeurs inaliénables de notre société;

Enfin, qu'elle observe une minute de silence en mémoire des victimes.

**3 décembre 2021**

---

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **137** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Boulet, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, conjointement avec M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme l'importance de fixer les seuils d'immigration du Québec en fonction de la capacité d'accueil et d'intégration de la nation québécoise.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **138** en annexe)

Pour : **116** Contre : **0** Abstention : **0**

3 décembre 2021

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 7, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales provinciales dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 et modifiant la Loi électorale.

---

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie se réunira en séance de travail afin de préparer le dépôt du rapport.
-

3 décembre 2021

---

## AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 35, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 11 h 43.

### Projets de loi du gouvernement

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier.

Après débat, le rapport est mis aux voix; à 12 h 07, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

---

Les travaux reprennent à 12 h 12.

---

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° 139 en annexe)

Pour : **114** Contre : **0** Abstention : **0**

**3 décembre 2021**

---

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif, ainsi que l'amendement transmis par M. Derraji (Nelligan).

L'amendement est déclaré recevable.

Un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 21 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

Le débat terminé, l'amendement de M. Derraji (Nelligan) est mis aux voix; à 13 h 07, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

---

Les travaux reprennent à 13 h 08.

---

Du consentement de l'Assemblée, M. Picard, premier vice-président, procède à la lecture de l'amendement de M. Derraji (Nelligan).

Puis, est mis aux voix l'amendement proposé par M. Derraji (Nelligan) introduisant l'article 19.1; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **140** en annexe)

Pour : **43** Contre : **72** Abstention : **0**

**3 décembre 2021**

---

Est ensuite mis aux voix le rapport de la Commission de l'économie et du travail; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **141** en annexe)

Pour : **82** Contre : **26** Abstention : **7**

---

À 13 h 11, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 7 décembre 2021, à 13 h 40.

#### SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 3 décembre 2021, à 8 h 05, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), la représentante de la cheffe de l'opposition officielle, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 219 Loi concernant un immeuble situé sur la rue University à Montréal (site de l'hôpital Royal Victoria) (*titre modifié*)

Et, à 8 h 15, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, le représentant du premier ministre, de Mme Nichols (Vaudreuil), la représentante de la cheffe de l'opposition officielle, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 6 Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

3 décembre 2021

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 133)

POUR - 116

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (IND)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

**3 décembre 2021**

---

Sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux :

**(Vote n° 134)**

*(Identique au vote n° 133)*

---

Sur la motion de Mme Ghazal (Mercier) :

**(Vote n° 135)**

*(Identique au vote n° 133)*

---

Sur la motion de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski)

**(Vote n° 136)**

*(Identique au vote n° 133)*

---

Sur la motion de Mme Perry Mélançon (Gaspé), conjointement avec Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski):

**(Vote n° 137)**

*(Identique au vote n° 133)*

---

**3 décembre 2021**

---

Sur la motion de M. Boulet, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, conjointement avec M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski):

**(Vote n° 138)**

*(Identique au vote n° 133)*

---

3 décembre 2021

---

Sur le rapport de la Commission des finances publiques :

(Vote n° 139)

**POUR - 115**

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Cicccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

3 décembre 2021

---

Sur l'amendement proposé par M. Derraji (Nelligan) introduisant l'article 19.1 :

(Vote n° 140)

**POUR - 43**

Anglade (PLQ)	Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Richard (PQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

**CONTRE - 72**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

3 décembre 2021

---

Sur le rapport de la Commission de l'économie et du travail :

(Vote n° 141)

**POUR - 82**

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélangier (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	(Champlain)	(Berthier)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Les Plaines)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Leduc (QS)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chauveau)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Labrie (QS)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
Dansereau (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Massé (QS)	
Dorion (QS)	Laforest (CAQ)	McCann (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

**CONTRE - 26**

Anglade (PLQ)	David (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Arcand (PLQ)	Derraji (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Polo (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rizqy (PLQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Ciccone (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)	

**ABSTENTIONS - 7**

Arseneau (PQ)	Gaudreault (PQ)	Hivon (PQ)	Perry Mélançon (PQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Ouellet (PQ)	Richard (PQ)